



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction des Libertés Publiques
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Affaire suivie par :
Mme Jocelyne GIRY
Tél : 03.87.34.86.90
Télécopie : 03.87.34.85.15
Courriel : jocelyne.giry@moselle.gouv.fr

**RENOUVELLEMENT DU
RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORTS PAR ROUTE DE DECHETS**

N° R - 2012 - 57 - 648

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

Délivre à la Société E.S.I. France

dont le siège est situé 34 avenue du 24 novembre 1944 – 57730 FOLSCHVILLER

Récépissé de sa déclaration du 4 mai 2012
relative à son activité de transport par route de déchets non dangereux

Récépissé n° R - 2012 - 57 - 648 délivré le 07 MAI 2012

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

METZ, le 07 MAI 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau


Roland LANGENFELD

POUR COPIE CONFORME
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau




Roland LANGENFELD